

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



**« POUR QUE CHAQUE ENFANT, QUEL QUE SOIT SON PASSÉ
ET L'ENDROIT OÙ IL VIT, PUISSE GRANDIR DIGNEMENT »**



GRANDIR DIGNEMENT



LE MOT DE LA DIRECTRICE

En 2009, jeune couple d'éducateurs en volontariat à Madagascar, nous découvrons la dure réalité des enfants incarcérés à Madagascar. Constatant des conditions de vie difficiles mais également une réelle volonté d'agir des acteurs étatiques, un projet en collaboration avec le gouvernement malgache est initié : formations professionnelles, accompagnement socio-éducatif, appui médical & alimentaire, animations... C'est la naissance de Grandir Dignement qui se donne pour mission d'améliorer le respect de la dignité des enfants incarcérés et de favoriser leur insertion.

Depuis 10 ans, l'association a élargi ses zones d'interventions au Niger puis en France. Elle a développé une meilleure connaissance des problématiques rencontrées par les enfants en conflit avec la loi. Progressivement, Grandir Dignement a su ancrer une stratégie :

- assurer une présence globale et forte auprès des enfants incarcérés
- promouvoir les alternatives à la détention
- développer un plaidoyer collaboratif avec la société civile et les acteurs étatiques.

Au-delà de ce bel engagement, porté par des personnes de toutes nationalités et aux parcours divers, il reste une urgence. La Convention International des Droits de l'Enfant, dont nous célébrons cette année les 30 ans d'existence, énonce que « *L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible* » (...) Également, que « *Tout enfant privé de liberté [doit être] traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge* ». Pourtant, près de 1,5 million d'enfants sont privés de liberté dans le monde chaque année (cf Étude mondiale de l'ONU sur les enfants privés de liberté, 2019). Ces enfants, souvent privés de leurs droits fondamentaux, sont extrêmement vulnérables.

Parce qu'il est urgent de protéger tous les enfants et de donner à chacun une réelle place dans la société, les membres de Grandir Dignement s'engagent chaque jour aux côtés de ces enfants pour leur apporter protection, espérance et encourager l'insertion ! Merci à eux. Merci également à toutes les personnes et l'ensemble des partenaires qui nous soutiennent dans cette dynamique !

Hélène et David MULLER
Fondateurs

« La privation de liberté est une privation de droits, d'indépendance, de visibilité ; c'est fermer des portes à l'enfant et le priver d'amour. Lui ôter sa liberté, c'est lui ôter son enfance. »

Étude mondiale sur les enfants privés de liberté, Nations Unies, 2019.

« Nous sommes cet arbre qui grandit, sous lequel demain, les gens s'assiéront pour profiter de l'ombre, prenez soin de nous, ne nous oubliez pas, vous qui êtes en liberté, on ne connaît pas l'avenir, nous qui sommes enfermés, ne nous oubliez pas, nous sommes la nouvelle génération! »

Paroles d'une chanson écrite par des enfants incarcérés de Niamey



SOMMAIRE

Introduction

Madagascar

- **Interventions carcérales**
- **Alternatives à la détention**
- **Plaidoyer et sensibilisation**
- **Coup d'oeil**

Niger

- **Interventions carcérales**
- **Alternatives à la détention**
- **Plaidoyer et sensibilisation**
- **Coup d'oeil**

France

- **Interventions carcérales**
- **Dispositif d'insertion**
- **Plaidoyer et sensibilisation**
- **Coup d'oeil**

1989-2019: 30 ans de la CIDE

Perspectives pour l'année 2020

Etats financiers

Le Conseil d'Administration

Nos partenaires

INTRODUCTION

Grandir Dignement est engagée dans plusieurs pays pour une meilleure connaissance, reconnaissance et application des droits de l'homme et droits de l'enfant. Spécialisée dans l'accompagnement des enfants en conflit avec la loi, l'association cherche à garantir le respect de la dignité humaine en milieu carcéral, et plus généralement, durant tout le processus judiciaire.



A Madagascar,

Grandir Dignement intervient dans les régions Analamanga (Antananarivo) et Diana (Antsiranana) au sein de quatre établissements pénitentiaires. Les actions visent l'amélioration des conditions de détention et l'insertion des enfants incarcérés. En 2020, Grandir Dignement interviendra au sein d'une nouvelle zone de Madagascar: dans la région Sava et plus précisément au sein du quartier des mineurs de la maison centrale d'Antalaha. Afin de soutenir le gouvernement malgache dans le développement de mesures et peines alternatives à la détention, un service de liberté surveillée a été initié à Antananarivo (capitale de Madagascar) en juillet 2014. Il permet d'accompagner 80 jeunes en simultané en liberté surveillée dans la capitale. Par ailleurs, ces alternatives sont désormais effectives dans les régions Boeny et Diana, et prochainement dans 3 autres régions du pays. Enfin, le service d'insertion en milieu ouvert (SIMO) prépare les jeunes à leur sortie d'incarcération et les accompagne dans leur projet de vie (scolarisation, formations professionnelles, activités génératrices de ressources...).



Au Niger,

Grandir Dignement intervient au sein des établissements pénitentiaires de Niamey, Zinder et Maradi dans l'objectif d'instaurer un cadre respectueux des enfants incarcérés et de favoriser leur réinsertion. En ce sens, depuis juillet 2016, une mesure de placement éducatif en milieu ouvert (PEMO) est initiée en alternative à la détention préventive des enfants. L'association mène également des plaidoyers afin de promouvoir un changement durable dans la prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

En France,

Grandir Dignement intervient de manière bihebdomadaire au sein des établissements pénitentiaires de Metz et de Strasbourg, afin de sensibiliser les jeunes aux questions de société. Ces interventions sont effectuées par des bénévoles et des volontaires en service civique. L'association initie également un dispositif visant la mobilisation et l'insertion des enfants et jeunes majeurs, notamment ceux sortant de détention et/ou de centres privés de liberté (Centre Educatif Fermé). Enfin, Grandir Dignement mène des interventions auprès du grand public afin de sensibiliser aux problématiques de privation de liberté, des droits de l'enfant et de l'insertion des enfants en conflit avec la loi.





MADAGASCAR





MADAGASCAR

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) place Madagascar 162ème sur 189 pays pour l'Indice de Développement Humain (IDH). Sur cette année, le taux d'extrême pauvreté s'élève à 74%.

Le pays compte environ 26 millions d'habitants dont 65% auraient en dessous de 25 ans. Dans un pays toujours en croissance démographique et dans lequel la population est encore majoritairement jeune, face à un contexte socio-économique difficile, une forte précarité se fait sentir et entraîne certains enfants, souvent livrés à eux-mêmes, à commettre des actes répréhensibles.

Antananarivo est la capitale administrative de Madagascar. La ville compte plus de trois millions deux cent mille habitants (2019), soit plus de 20% de la population du pays et croît très rapidement (en 2015, il y avait environ 2 600 000 habitants). Cette croissance effrénée est l'une des causes de la montée de la délinquance, notamment juvénile. Madagascar doit faire face à cette mutation rapide de sa population ainsi qu'à une urbanisation importante. L'ensemble des secteurs sont concernés, y compris la justice qui doit par conséquent s'adapter et se réinventer.

Ainsi, en décembre 2018, 1000 enfants de 8 à 18 ans étaient placés au sein des établissements pénitentiaires du pays. En effet, même si l'âge minimum d'incarcération est de 13 ans à Madagascar, des enfants plus jeunes sont parfois placés dans des centres de rééducation, considérés comme « cas sociaux ». En outre, 80% des enfants en conflit avec la loi sont placés en détention préventive et n'ont donc pas encore été jugés.

La loi 2016-018 relative aux mesures et à la procédure applicable aux enfants en conflit avec la loi a été promulguée par le Ministère de la Justice, soutenu par Grandir Dignement dans son élaboration. Elle intègre notamment de nombreuses avancées en faveur du respect des droits des enfants en conflit avec la loi et promeut les mesures et peines alternatives à la détention.

Toutefois, cette loi demeure difficilement en application eut égard à la faiblesses de moyens humains et financiers du système judiciaire. Ainsi, depuis la création de l'association sur l'île en 2010, toujours en collaboration avec le Ministère de la Justice et l'Administration Pénitentiaire, Grandir Dignement oeuvre dans la volonté d'appuyer l'Etat Malgache dans la mise en place d'une réponse adaptée aux problématiques de ces jeunes en conflit avec la loi et la mise en oeuvre réelle et concrète de la loi 2016-018.





Grandir Dignement Madagascar intervient au sein de quatre établissements pénitentiaires sur les régions d'Antananarivo et Diego-Suarez, soit auprès de 750 jeunes âgés de 9 à 18 ans sur une année.

ENVIRON 300 ENFANTS EN DETENTION

dans les 4 établissements pénitentiaires (2019)

GRANDIR DIGNEMENT MADAGASCAR - AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

- **14 travailleurs sociaux** présents 6 jours/7 au sein de 4 établissements
- **300 jeunes** en moyenne accompagnés chaque jour
- **87 075 repas** distribués (riz, viande ou poisson, légumes, huile)
- **45 jours** de chantier de réhabilitation pour l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement
- **282 consultations** dentaires et médicales
- Plus de **5 000 savons** et **10 000 briquettes de charbon** (recyclage) fabriqués par et pour les enfants
- **130 visites** à domicile, **plus de 400 entretiens de suivi**, et **300 rapports** transmis aux juges des enfants

GRANDIR DIGNEMENT MADAGASCAR - L'ACCOMPAGNEMENT POST-CARCÉRAL

- **401 visites** au domicile des familles
- **176 entretiens** de préparation à la sortie
- **21 ateliers** de sensibilisation dans les établissements pénitentiaires
- **47 enfants** accompagnés dans leur projet de vie



GRANDIR DIGNEMENT MADAGASCAR - LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

- **10 éducateurs** de suivi de liberté surveillée
- **190 jeunes** suivis en liberté surveillée à Antananarivo
- **89 jours** de mission pour l'extension de la liberté surveillée à Mahajanga, Antsiranana, Toamasina, Antsirabe et Antalaha
- **16 libertés surveillées** prononcées dans les juridictions de Mahajanga et Antsiranana
- **12 animations** d'ateliers sur l'application des prestations de services à la communauté

GRANDIR DIGNEMENT MADAGASCAR - PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

- **Plus de 300 étudiants** en travail social ont été formés aux spécificités des enfants en conflit avec la loi et de la loi 2016-018
- **8 évènements** grand public ont été menés (Inzan, Journée des droits de l'enfant, Carnaval, etc.)
- **42 enfants** incarcérés ont pu se produire en spectacle à l'extérieur (chant, slam et danse)
- **250 ouvrages** traitant de la liberté surveillée ont été distribués aux acteurs de la justice et de la protection de l'enfance
- **9 signalements** d'atteinte aux droits des enfants ont été transmis aux autorités compétentes



Dans les établissements d'intervention de Grandir Dignement à Madagascar, différentes activités éducatives et des formations ont été proposées en 2019:

- Maçonnerie
- Agriculture
- Elevage de lapins
- Culture hors-sol
- Bijouterie
- Raphia
- Pépinière
- Sports
- Fabrication de leurs savons
- Fabrication de leurs charbons (papiers recyclés)
- Théâtre
- Cirque
- Danse Hip-hop
- Slam
- Guitare
- Flûte et chant



COUP D'OEIL SUR L'ANNÉE 2019

MADAGASCAR

Janvier

Signature d'une convention avec la DGAP (Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire).

Février

Mission exploratoire à Toamasina pour l'étude de la mise en place de la liberté surveillée.

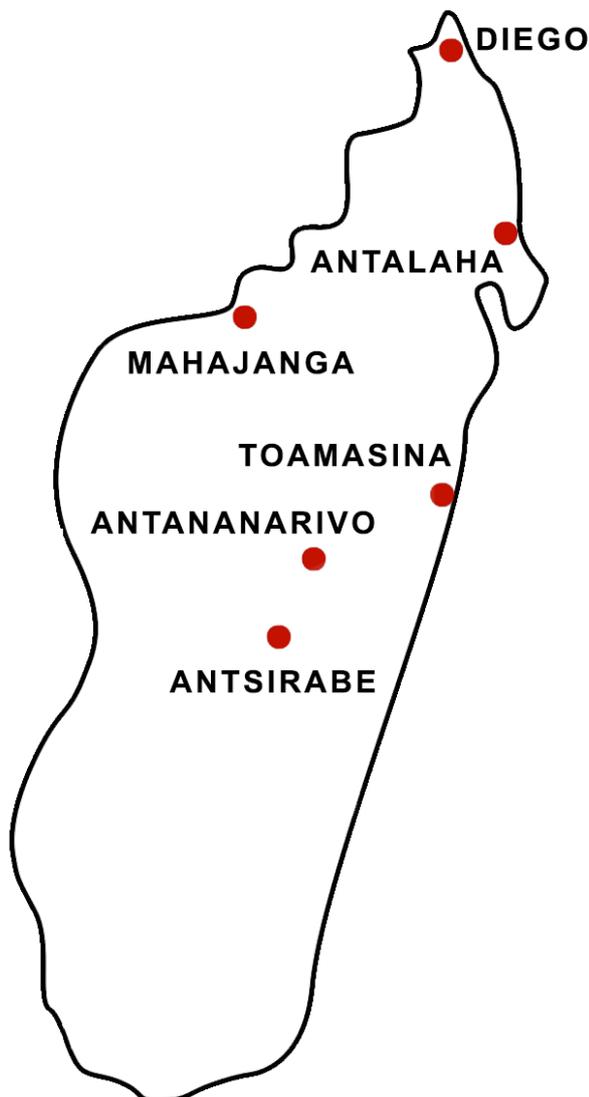
Mars

Deux missions exploratoires menées à Antsirabe et Mahajanga pour l'étude de la mise en place de la liberté surveillée.

Avril

Ce mois marque le début des campagnes de sensibilisation visant à l'extension de la liberté surveillée à d'autres juridictions.

La journée des familles est organisée à la Maison Centrale d'Antananarivo le 11 Avril, les familles sont invitées à venir à la prison pour discuter des droits de leurs enfants, en compagnie des travailleurs sociaux, juges, et l'Administration Pénitentiaire.





Mai

Dans l'objectif de lancer un élevage de lapin au centre de rééducation de Mandrosoa, les jeunes en formation maçonnerie ont fabriqué des clapiers !

La 300ème liberté surveillée est prononcée depuis le lancement du projet en 2014.

Le 26 mai est célébré la journée des familles au centre de rééducation de Mandrosoa.

Juin

L'association passe à la télévision nationale (VIVA TV) et s'exprime sur les droits de l'enfant et les activités de Grandir Dignement.

Participation à l'évènement In'zan avec des spectacles d'enfants, la présentation des activités de l'association et de la sensibilisation sur les libertés surveillées.

Juin marquant le mois de l'enfance, un carnaval est organisé par la PFSCE (plateforme de la société civile pour l'enfance), ainsi, 1000 enfants sont rassemblés au Centre d'Antananarivo.

Juillet

L'association est invitée à présenter ses activités lors du 60ème anniversaire de l'Administration Pénitentiaire.

Un partenariat est signé avec l'ISTS et la FPTSD (écoles de travailleurs sociaux) pour la création d'un module de formation sur les enfants en conflit avec la loi.

Août

Mission de lancement du programme liberté surveillée à Mahajanga, 3 jours plus tard la première liberté surveillée est prononcée.

A Antananarivo, des jeunes en liberté surveillée ont peint une fresque urbaine sur le thème de la liberté, évènement soutenu par Amnesty International.

L'association Madagaslam intervient à la maison centrale d'Antanimora pour le 1er atelier slam qui aura lieu tous les samedis.





Septembre

Clown sans frontières intervient à la Maison Centrale d'Antananarivo puis au Centre de Rééducation de Mandrosoa.

Octobre

Une mission de lancement de la liberté surveillée a eu lieu à Antsiranana.

Visite du président Malagasy Andry Rajoelina à Antanimora.

Novembre

Plusieurs événements ont eu lieu pour les 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) : slam, micro trottoir sur le thème "enfant et prison", simulation séance au parlement, spectacles, échanges avec des chercheurs universitaires sur les questions d'éco-développement, etc.

Les travaux d'accès à l'eau, hygiène et assainissement sont terminés au Centre de Rééducation de Mandrosoa !

Des négociations avec l'Administration Pénitentiaire aboutissent à la mise en place des veilleurs de nuit de Grandir Dignement au Centre de Rééducation de Mandrosoa.

Décembre

Une fête de Noël est célébrée le 20 décembre à la prison d'Antanimora.

Les travaux d'accès à l'eau, hygiène et assainissement sont terminés aussi à la Maison Centrale d'Antananarivo !





NIGER





NIGER

Selon l'Indice de Développement Humain 2019 calculé par les Nations Unies, le Niger est le pays le moins développé au monde. Situé au cœur du Sahel, le Niger a une population de vingt millions six cent mille personnes. Une population très jeune avec la moitié ayant moins de quatorze ans. Ce qui pourrait être un atout pour le pays, constitue cependant un véritable obstacle notamment lorsque les conditions de l'épanouissement de ces personnes sont insuffisantes voire inexistantes.

La forte précarité des familles, l'abandon scolaire, l'absence de formations professionnelles, l'exode rural et bien d'autres facteurs tel que le terrorisme sont autant d'éléments qui peuvent expliquer l'accroissement de la problématique des enfants en conflit avec la loi au Niger. La plupart du temps, ces enfants sont livrés à eux-mêmes, subsistant au jour le jour grâce à des travaux journaliers au détriment de l'école. N'étant pas outillés pour faire face convenablement à la situation, ils sont exposés au risque de commettre des actes répréhensibles. Face à eux, la réponse n'a pas toujours été à la hauteur des enjeux et des risques.

Jusqu'à récemment, la réaction sociale était uniquement répressive, en procédant à l'incarcération systématique des enfants en conflit avec la loi. La plupart attendent plusieurs mois leur jugement et sont incarcérés en détention préventive.

En 2014, un changement de paradigme a permis qu'une justice spécialement dédiée aux mineurs soit instituée au Niger, tenant compte des spécificités des enfants et permettant ainsi d'adapter la réponse pénale en fonction des différentes situations. La loi 2014-72 du 20 novembre 2014, déterminant les compétences, les attributions et le fonctionnement des juridictions pour mineurs au Niger a été votée.



Cependant, en pratique sur le terrain, la situation des enfants en conflit avec la loi peine à évoluer faute de conditions adéquates pour une réelle application de cette loi. Ainsi, en 2019, les conditions de détention ne permettent toujours pas aux enfants incarcérés de grandir dans la dignité ni de préparer leur réinsertion sociale et professionnelle. Cet irrespect de leurs besoins fondamentaux accroît toujours plus leur vulnérabilité.

Alors que la détention devrait être une solution de dernier recours, elle reste encore quasi-systématique. Enfin, les enfants en conflit avec la loi sont sujets à une forte stigmatisation entravant leur réinsertion dans la société nigérienne. Ainsi, depuis janvier 2016 et en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) et l'Administration Pénitentiaire (AP), Grandir Dignement propose de concevoir et de mettre en œuvre des dispositifs et des outils de terrain apportant une réponse adaptée à la spécificité de chaque enfant en conflit avec la loi. En ce sens, l'association favorise la mise en application de la loi 2014-72.





Grandir Dignement intervient au sein de deux établissements pénitentiaires: les Maisons d'Arrêt de Niamey et de Zinder

180 ENFANTS DÉTENUS À NIAMEY ET ZINDER

La grande majorité des enfants incarcérés (environ 90%) est en attente de jugement, en détention préventive, souvent pour des actes de délinquance motivés par l'extrême pauvreté. Faute de moyens et d'espaces, les conditions d'incarcération sont délétères et ne permettent pas à ces jeunes de grandir dans la dignité : *insuffisance alimentaire, conditions d'hygiène, absence de programmes de réinsertion* (formation professionnelle, alphabétisation, suivi socio-éducatif).

Face à une telle situation, Grandir Dignement se mobilise sur le terrain et auprès des acteurs locaux pour que les droits des enfants soient reconnus et respectés, et ce même en détention.

GRANDIR DIGNEMENT NIGER - AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

- **Un éducateur carcéral et un assistant social** présents 5 jours/7 dans 2 établissements
- **Ouverture d'une nouvelle antenne à Maradi** fin 2019 avec le recrutement de 2 nouveaux travailleurs sociaux. Au total, 6 travailleurs sociaux sur 3 établissements.
- **130 jeunes** en moyenne accompagnés chaque jour
- Mise en place d'**un animateur** dans chaque Maison d'Arrêt
- **2 repas** distribués par semaine par établissement pénitentiaire
- **1 appui hygiène** par semaine (distribution d'un savon par enfant et que du nécessaire pour entretenir la propreté dans les quartiers des mineurs)
- **Réhabilitation du quartier mineur** de Niamey et installation d'un coin cuisine



GRANDIR DIGNEMENT NIGER - L'ACCOMPAGNEMENT POST-CARCÉRAL

- **Création d'outils de suivi** pour les travailleurs sociaux
- **Lancement du post carcéral** fin décembre 2019

GRANDIR DIGNEMENT NIGER - LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

- **6 jeunes accompagnés** en Placement éducatif en milieu ouvert (PEMO) à Niamey
- **10 travailleurs sociaux** du Ministère de la Justice et du Ministère de la promotion de la femme et la protection de l'enfant formés au suivi en placement éducatif en milieu ouvert (PEMO)
- **10 réunions** (1 réunion mensuelle d'échange de pratiques)
- **10 sensibilisations** effectuées auprès de différents acteurs de la chaîne pénale pour promouvoir les alternatives à la détention à Maradi et Zinder
- **Conception des outils pour suivre les jeunes en liberté provisoire et en mesures réparation**

GRANDIR DIGNEMENT NIGER - PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

- **Célébration de la journée internationale de l'enfant africain** à Niamey et Zinder le 16 juin 2019
- **Célébration des 30 de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)**
- **Organisation d'une table ronde** à Niamey entre les juges des mineurs et les enfants **détenus**
- **Organisation d'une soirée grand public** sur les droits de l'enfant détenu au Centre culturel franco-nigérien de Niamey



Dans les deux établissements d'intervention de Grandir Dignement au Niger, différentes activités éducatives et formations ont pu être mises en place et proposées durant l'année 2019:

NIAMEY

- Formation couture
- Alphabétisation
- Maraîchage
- Sensibilisation à l'hygiène
- Animations artistiques et culturelles
- Activités sportives
- Jeux de société

ZINDER

- Formation couture
- Formation mécanique-moto
- Alphabétisation
- Activités de sensibilisation (hygiène, droits, paix, etc.)
- Jeux de société
- Animations artistiques et théâtrales
- Séances documentaires



COUP D'OEIL SUR L'ANNÉE 2019

Janvier/Février

Le début de l'année 2019 au Niger marque la concrétisation et finalisation de 2 projets :

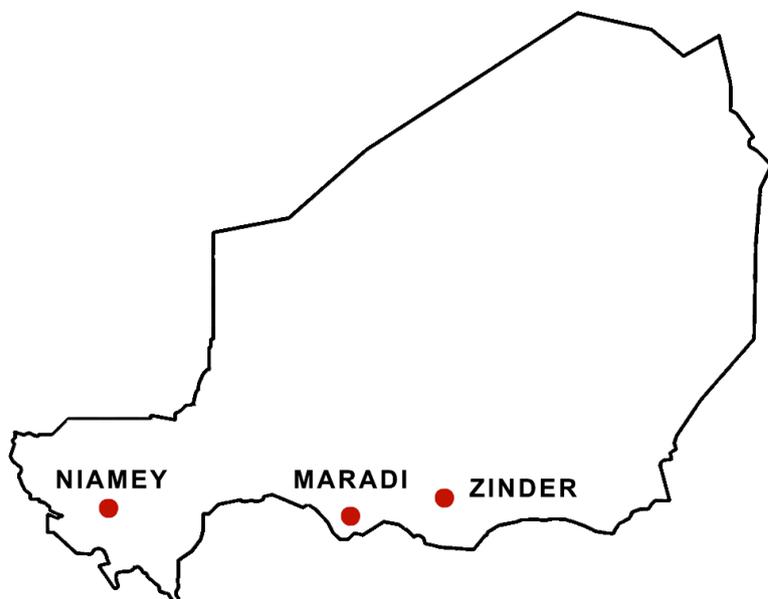
- Le Soutien dans l'Expérimentation et le Développement des Mesures Alternatives à la Détention des personnes mineures
- Le Projet Mazars : Protection et Insertion des enfants en détention en République du Niger

Développement des mesures alternatives à la détention

Capitalisation suite à l'expérimentation de la mesure PEMO: les acteurs étatiques, le Ministère de la Justice et le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance, ont été favorables à une extension des mesures sur de nouvelles juridictions. Les travailleurs sociaux ont effectué un suivi socio-éducatif sur 184 jeunes accompagnés en alternatives à la détention sur la période d'essai. Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'ensemble des travailleurs sociaux ainsi que les juges des mineurs.

Protection et insertion des enfants en détention

Lancement d'une dynamique de suivi-post carcéral pour permettre aux enfants libérés d'être soutenus dans la mise en place d'un projet de vie visant à favoriser leur insertion socio-professionnelle. Le projet a favorisé des activités permettant une réinsertion efficace (formations professionnelles, suivi carcéral et post-carcéral, accompagnement à la création d'activités génératrices de revenus). A Niamey et Zinder, un assistant social et une éducatrice ont mis en place les activités sur les maisons d'arrêts de Niamey et Zinder. Ils sont intervenus 5 jours par semaine pour un accompagnement psychosocial, éducatif et judiciaire au quotidien.





Mars

Grandir Dignement assure toujours un appui alimentaire plusieurs fois par semaine dans les maisons d'arrêt de Niamey, Zinder et Maradi. Cet appui permet aux enfants de bénéficier de repas complétant ceux distribués par les maisons d'arrêt. L'appui alimentaire offre une possibilité de créer un moment convivial et de partage entre les éducateurs et les enfants. Chaque distribution donne lieu à un moment de préparation et de cuisine au sein des quartiers des mineurs.

Mai

Le 13 mai symbolise la journée de la femme nigérienne. A cette occasion, des activités et animations organisées par une association de conteuses a lieu au quartier des femmes à la Maison d'Arrêt de Niamey.

Ce mois marque la première session de formation professionnelle de mécanique moto pour les jeunes de la Maison d'Arrêt de Niamey.

Un jeune en post-PEMO (Placement Educatif en Milieu Ouvert), que l'association a accompagné l'an dernier, a pu signer un contrat d'apprentissage dans un garage !

Juin

Une journée à été organisée pour les jeunes sous PEMO. Dans un premier temps, une activité photo-expression a permis à chacun des participants de se présenter via la photographie de son choix.

Dans un second temps, l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs a proposé une petite animation théâtrale. A la suite de ce sketch, un temps de discussion a permis d'échanger autour du ressenti des jeunes à propos de leur mesure PEMO. Enfin, la rencontre a été clôturée par un repas convivial partagé par tous, enfants et adultes. Le 24 juin se célébrait *la journée de l'enfant africain* à la Maison d'Arrêt de Niamey, à cette occasion, les portes de la maison d'arrêt se sont ouvertes le temps d'une matinée, pour montrer aux divers partenaires les activités de l'association et pour passer un moment de convivialité avec les jeunes.





Juillet

La chargée de projet carcéral à Grandir Dignement Niger, a pu débattre de la justice des enfants et présenter l'association à la radio locale !

Une session de formation est organisée pour les travailleurs sociaux du PEMO.

Août

Début août marque les premières mesures post carcérales : 2 filles en sortie de détention sont intégrées dans une formation cuisine !

Novembre

A l'occasion des festivités des 30 ans de la CIDE, les jeunes incarcérés ont eu l'opportunité de composer 2 morceaux de musique, accompagnés par 2 artistes africains: Salam Boureima et Abel Kokou Zaye !

La diffusion des chansons écrites pour les 30 ans de la CIDE s'est faite au Centre Culturel Franco-Nigérien Jean Rouch.

Décembre

Participation à la rédaction d'un rapport sur les conditions de détention des majeurs et des mineurs à la maison d'arrêt de Niamey, dans le cadre de la plateforme des intervenants en milieu carcéral pilotée par le Directeur des alternatives à l'incarcération et la réinsertion du Ministère de la Justice.

Les alternatives à la détention (PEMO) ont été inclus dans la politique pénale nationale 2020 suite à une rencontre avec le directeur des affaires des affaires pénales du Ministère de la Justice.

A Zinder, une mission de suivi a été effectuée par la responsable nationale. De plus, les suivis post-carcéraux et en alternatives à la détention sont lancés.

Une autre mission pour ouvrir l'antenne de Maradi a été menée par la responsable nationale.



EN BREF

Que ce soit à Madagascar ou au Niger, les autorités judiciaires prennent progressivement conscience que l'incarcération des mineurs ne peut pas systématiquement être la première solution.

En effet, à travers notamment la loi 2016-018 du 22 août 2016, relative aux mesures et à la procédure applicable aux enfants en conflit avec la loi à Madagascar et la loi 2014-72 du 20 novembre 2014, déterminant les compétences, les attributions et le fonctionnement des juridictions pour enfants au Niger, on constate que de nouvelles orientations se mettent en place au niveau institutionnel. Dans ces deux cas, un intérêt particulier est manifesté à l'égard des mesures et des peines alternatives à la détention, marquant une volonté de développer une justice plus sociale et restauratrice.

Face à cette volonté d'amélioration des systèmes de justice des mineurs dans les deux pays, et face aux difficultés auxquelles faisaient face les institutions pour appliquer ces nouvelles orientations, Grandir Dignement apporte son soutien aux Ministères de la Justice de Madagascar et du Niger à travers un projet de mesures et peines alternatives à la détention des enfants:

- **La Liberté Surveillée (LS) à Madagascar**
- **Le Placement Educatif en Milieu Ouvert (PEMO) et la liberté provisoire au Niger**



Depuis Janvier 2018 et pour une durée de 3 ans, Grandir Dignement est soutenu par l'AFD dans ce projet visant l'extension des alternatives à la détention à de nouvelles localités et une diversification des mesures initiées. Ce projet, mis en œuvre au Niger et à Madagascar, a été cofinancé en 2018 et 2019 par l'UNICEF.

Ces dispositifs portent une dimension socio-éducative forte, avec pour objectif de permettre aux jeunes d'être suivis et accompagnés pendant leurs mesures judiciaires, hors des murs de la prison, et de promouvoir l'alphabétisation, la formation professionnelle et l'apprentissage afin de faciliter leur réinsertion.

En effet, dans ces pays où la délinquance est généralement fruit de la misère, l'insertion sociale et surtout professionnelle est souvent un gage de la diminution de la récidive.

**"GRANDIR DIGNEMENT
M'A PERMIS DE RENTRER
EN CENTRE DE
FORMATION APRÈS MA
DÉTENTION"**

TSILAVINA, 20 ANS,
MADAGASCAR.



FRANCE





LES INTERVENTIONS EN MILIEU CARCÉRAL

METZ

Cela fait bientôt 5 ans que Grandir Dignement est présent au Quartier des Mineurs de la Maison d'Arrêt de Metz Queuleu.

En 2019, grâce aux bénévoles et volontaires en service civique, 33 jeunes incarcérés ont pu bénéficier d'activités ludiques à visée éducative: sensibilisation au développement, débat-citoyen, approches de diverses thématiques (préjugés, sexualité, addictions, élections municipales, égalité...). Au total, 76 interventions ont pu être réalisées au Quartier Mineur, dont 6 menées par des intervenants exceptionnels.

Parmi eux nous retrouvons: Romain Ravenel, écrivain ; Mourad Frik, conteur ; Boubacar Badje, éducateur en milieu carcéral au Niger ; Geneviève Avenard, défenseuse des droits des enfants ; Elise Fradet, chargée de mission responsable des questions pénitentiaires ; Eric Chapuis, illustrateur.

L'association souhaite faire perdurer et développer davantage certaines activités. Premièrement avec la venue chaque mois d'un intervenant exceptionnel. Deuxièmement en développant des activités culturelles telles que la représentation de pièces de théâtre.



STRASBOURG

Depuis fin 2018, Grandir Dignement mène également des interventions au Quartier des Mineurs de la Maison d'Arrêt de Strasbourg.

En 2019 les bénévoles sont intervenus tous les samedis matin en période scolaire et les mardis, jeudis, vendredis et samedis matin hors période scolaire.

Les jeunes ont bénéficié d'interventions diverses et variées (ex: citoyenneté, solidarité, écologie, analyse et écriture de textes de rap, lutte contre les violences, etc.) grâce aux bénévoles et volontaires.

Grandir Dignement a la volonté de les développer, comme à Metz, notamment avec l'intervention d'un intervenant exceptionnel par trimestre.

Cette formule d'interventions sera revue en fin d'année 2019, afin de proposer moins d'interventions mais des échanges plus constructifs avec les jeunes.

ILE-DE-FRANCE

Durant l'été 2019, Grandir Dignement est intervenue à hauteur de 4 fois par semaine au sein du quartier des Mineurs de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, plus grande prison d'Europe, auprès des garçons et des filles détenu(e)s.



DISPOSITIFS D'INSERTION

A Nancy, le Service Civique Adapté continu !

En 2019, 15 jeunes ont été accompagnés via le dispositif de Service Civique Adapté proposé par Grandir Dignement.

Le service civique dit « adapté » est un parcours s'adressant prioritairement aux enfants ayant été en conflit en la loi. Il repose d'une part sur un engagement dans une mission solidaire, et d'autre part, sur un objectif d'insertion professionnelle et sociale à l'issue de l'accompagnement. Concrètement, les jeunes, accompagnés par d'autres volontaires en Service Civique à hauteur de 24 heures par semaine, bénéficient :



D'un accompagnement personnalisé

- Situation administrative: démarches auprès des administrations telles que sécurité sociale, mutuelle, CAF, papiers d'identité
- Logement: accès ou maintien dans un logement, recherche de logement
- Santé: orientation vers des structures de soins, bilan santé, orientation suivi psychologique
- Gestion de la vie quotidienne: gestion d'un budget, tenue du logement
- Education: entretiens éducatifs, accès à des dispositifs de droit commun, etc.



D'un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle

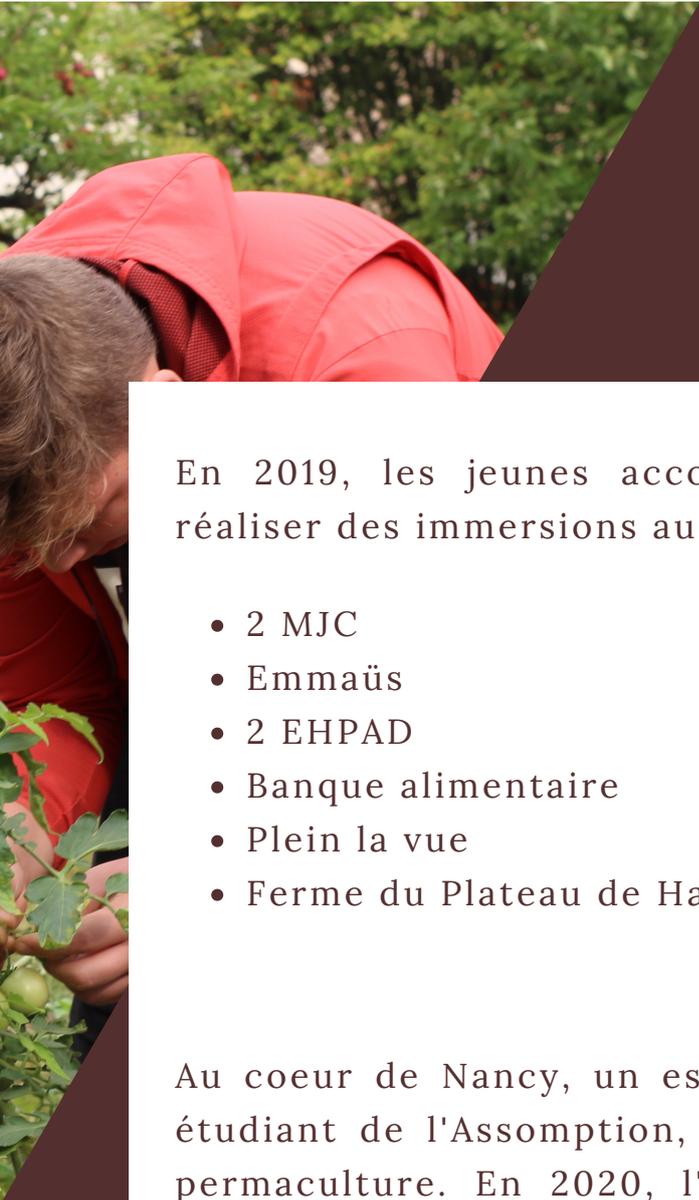
- Réflexion et construction d'un projet de formation et/ou professionnel.
- Périodes de mise en situation professionnelle (stages)
- Ateliers emplois, sports, culture et citoyenneté
- Lien avec Pôle Emploi et les missions locales.



D'un engagement au sein de structures de l'ESS

Les jeunes sont en immersion au sein d'associations du secteur de la solidarité. Ils découvrent ainsi les domaines de la solidarité et de la citoyenneté : Solidarité, Éducation pour tous, Sport, Environnement, Culture et Loisirs.

Concrètement, Grandir Dignement identifie des associations et établi avec elles des partenariats. Les jeunes viennent alors apporter leur aide au sein de ces structures, éventuellement en binôme avec un accompagnateur.



En 2019, les jeunes accompagnés par l'association ont pu réaliser des immersions au sein des structures suivantes:

- 2 MJC
- Emmaüs
- 2 EHPAD
- Banque alimentaire
- Plein la vue
- Ferme du Plateau de Haye
- Les Petits Frères des Pauvres
- La Croix-Rouge
- Hippix Centre Equestre
- Jardin en permaculture de Grandir Dignement

Au coeur de Nancy, un espace mis à disposition par le foyer étudiant de l'Assomption, permet aux jeunes de s'initier à la permaculture. En 2020, l'objectif est de créer une épicerie itinérante.

Au-delà de l'accompagnement des volontaires en service civique adapté, l'association soutient une dizaine de jeunes majeurs dans leur recherche de logement, l'accès aux soins ou dans leurs démarches administratives diverses dont des régularisations de papiers.



PLAIDOYER, JURIDIQUE ET SENSIBILISATION EN FRANCE

L'antenne Grandir Dignement Nancy est intervenue à l'IRTS de Nancy (Janvier 2019) et à l'IRTS Parmentier de Paris (Avril 2019) pour sensibiliser les étudiants aux droits humanitaires. Un ciné-débat autour du film "La Tête Haute" a eu lieu avec des étudiants en faculté de droit. Enfin, l'exposition d'une cellule reconstituée à la faculté de lettres de Nancy en décembre 2019 a permis de sensibiliser les étudiants à l'incarcération des enfants.

Grandir Dignement a participé, en 2019, à différents évènements/groupes de parole avec les collectifs dont suivants:

- Groupe Enfance
- l'AEDE
- La Dynamique "la Convention aux actes"
- Collectif Cause Majeur !
- Citoyens et Justice
- Réseau Don Bosco Action Sociale

L'association a également diffusé ses recommandations relative à la réforme de l'ordonnance de 1945 notamment dans le cadre d'une rencontre avec la sénatrice Laurence Rossignol.

Le 14 mai 2019, Grandir Dignement a été auditionné par l'Assemblée Nationale dans le cadre du groupe d'étude *droits de l'enfant et protection de la jeunesse* à propos de la réforme de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante.



Par ailleurs cette année 2019 fut riche en rencontres pour Grandir Dignement :

- Rencontre avec l'avocate et chercheuse Katia Aribi

- Partenariat avec DEI (Défense des Enfants International), notamment en devenant membre de leur CA depuis mars 2019. En partenariat avec DEI, l'association a comme objectif de mener des activités de sensibilisation aux droits de l'enfant et de favoriser la consultation des enfants concernant le respect de leurs droits.

- Rencontre avec Nathalie Griesbeck, députée européenne du Grand Est et vice-présidente de l'intergroupe Droits de l'Enfant afin de lui présenter les actions de Grandir Dignement.

- Travail avec la fédération Citoyens et Justice dans le cadre de recommandations relatives au code pénal de la justice des mineurs. Grandir Dignement envisage à terme d'intégrer cette fédération afin de favoriser le lien avec d'autres associations intervenant également auprès des enfants et jeunes majeurs en conflit avec la loi.



Que pensent les jeunes confrontés à la justice quant au respect des droits de l'enfant en France?

Dans le cadre des 30 ans de la Convention Internationale des droits de l'Enfant, Mme Geneviève Avenard, Défenseure des Enfants, a initié un projet de consultation des jeunes auquel Grandir Dignement a contribué.

Durant plusieurs semaines, les enfants incarcérés dans les maisons d'arrêt de Strasbourg et de Metz-Queuleu ainsi que ceux accueillis au sein du dispositif Service Civique Adapté (SCA) à Nancy, ont pu exprimer leur avis concernant le respect des droits de l'enfant.

A l'issue de cette consultation des jeunes, un événement fort s'est déroulé le 17 juillet 2019 en présence de Mme Geneviève Avenard, de Mme Elise Fradet (chargé de mission responsable des questions pénitentiaires) et des principaux acteurs en lien avec la justice des mineurs sur le département (PJJ, ASE, mission locale,)

L'objectif premier était de permettre aux jeunes de témoigner de leur parcours, d'exprimer leur avis concernant le respect des Droits de l'enfant en France et de transmettre des recommandations à l'intention des acteurs de l'enfance.

Au programme: présentation de Grandir Dignement, explication du rôle de la Défenseure des enfants par Mme Avenard, restitution de la consultation des jeunes & échanges avec le public, visite du jardin en permaculture, exposition photo.



Tout au long de cette journée Mme Avenard a eu l'occasion d'échanger avec les jeunes.

Une matinée a été organisée au sein du jardin de l'association en présence des représentants de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la mission locale, du Conseil Départemental, de la métropole du Grand Nancy, des membres de Grandir Dignement et des enfants et jeunes majeurs accueillis au sein de l'association.

Après une présentation de l'association et de ses activités, puis de Mme Avenard et de son travail, un temps de visite et d'échange a eu lieu dans le jardin. A cette occasion les invités ont pu poser leurs questions aux membres de l'association, parcourir l'exposition photos des activités de Grandir Dignement en France, à Madagascar et au Niger, et visiter la reproduction d'une cellule de détention construite par les bénévoles.

Puis, 4 enfants et jeunes majeurs accueillis au sein du dispositif de Service Civique Adapté de l'association ainsi qu'une accompagnatrice de l'association ont témoigné de leur parcours. Ils ont ainsi pu exprimer devant la Défenseure des enfants leurs difficultés et les violences parfois subies dans les institutions. Pour eux, cette occasion de témoigner et d'être écouté était importante. Suite à ces témoignages, les jeunes ont énoncé aux visiteurs les recommandations faites par les enfants incarcérés au Quartier Mineur de Metz Queuleu et par eux-mêmes, sur l'application des droits garantis par la CIDE.



L'après-midi, Mme Avenard et Mme Fradet ont rencontré les enfants incarcérés au sein de l'établissement pénitentiaire de Metz-Queuleu. ces derniers, répartis par groupe de 2 à 3 jeunes, ont eu un échange privilégié avec la Défenseure des Enfants. Ce fut l'occasion d'évoquer leur vécu et, surtout, d'exprimer certaines difficultés liées à leur détention.



COUP D'OEIL SUR L'ANNÉE 2019

Janvier / Février

Depuis janvier, Grandir Dignement intervient dans le cadre des stages de citoyenneté afin de sensibiliser les enfants en conflit avec la loi aux inégalités de développement en France et dans le monde. Egalement, ont repris les actions de sensibilisation à l'écologie et au développement durable auprès de divers publics

Mars

Participation des équipes de Grandir Dignement aux trophées du fair play, un tournoi de football à visée citoyenne organisé par la MMH (Meurthe et Moselle Habitat). Cet évènement vise à sensibiliser les jeunes participants sur les droits des enfants et les discriminations.

De plus, l'association a réalisé plusieurs sensibilisations au sein de divers collèges de Nancy et Metz afin de préparer à la venue de la troupe de théâtre Gehenne qui traite le sujet de la radicalisation.

L'association prend part au collectif Cause Majeur !

Avril

Echange avec les élèves de l'IAE de Nancy sur les actions de Grandir Dignement.

Un jeune en Service Civique Adapté participe avec l'association à l'opération *Une rose un espoir* organisée pour récolter de l'argent pour la lutte contre le cancer.

Mai

Après avoir participé à deux tournois en mars et en avril, les équipes de Grandir Dignement participent à la finale du trophée du fair play !

Les jeunes en Service Civique Adapté ont assisté à la pièce *Lettre à Nour*, qui parle de radicalisation.

Juin

Une journée Team Building est organisée au jardin de permaculture, en partenariat avec Unis-cité à destination du groupe Celgene (entreprise pharmaceutique), en présence des jeunes en Service Civique Adapté.

Juillet / Août

Début des ventes de fruits et légumes plantés par les jeunes en Service Civique Adapté !

Geneviève Avenard, Défenseuse des droits de l'enfant, et Elise Fradet, chargée de mission responsable des questions pénitentiaires, sont venues recueillir la parole des jeunes à travers des témoignages et des recommandations concernant leurs droits.

L'association participe au rallye du réseau STAN (service de transport de l'agglomération nancéienne) et sensibilise les jeunes participants.

Des jeunes en Service Civique Adapté sont intervenus pendant 1 semaine chacun à l'intérieur des camps Roms à Lille, le Camp Espere, pour proposer des animations aux enfants.



Septembre

En Septembre c'est le Salon du Livre à Nancy aussi appelé *Livre sur la place*. L'association y participe, notamment pour présenter et vendre le recueil *l'Evasion des mots* réalisé avec les jeunes du quartier mineur de la Maison d'Arrêt de Metz et par ceux suivis par le milieu ouvert de la PJJ de la Moselle.

Grandir Dignement présente ses actions auprès des élèves des Master MOSS de Nancy.

Fin Septembre, le 7ème repas solidaire de l'organisation a lieu à Grosbliederstroff.

Ce mois marque également le déménagement du siège de l'association à Strasbourg !

Octobre

L'association participe à l'évènement "On mange quoi demain?" organisé par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Dans le cadre de cette action, Grandir Dignement est intervenu dans un premier temps à Laxou avec un stand sur l'alimentation et la justice des enfants, appelé jardin d'automne. Dans un second temps, l'organisation est intervenue au Conseil Départementale.

Novembre

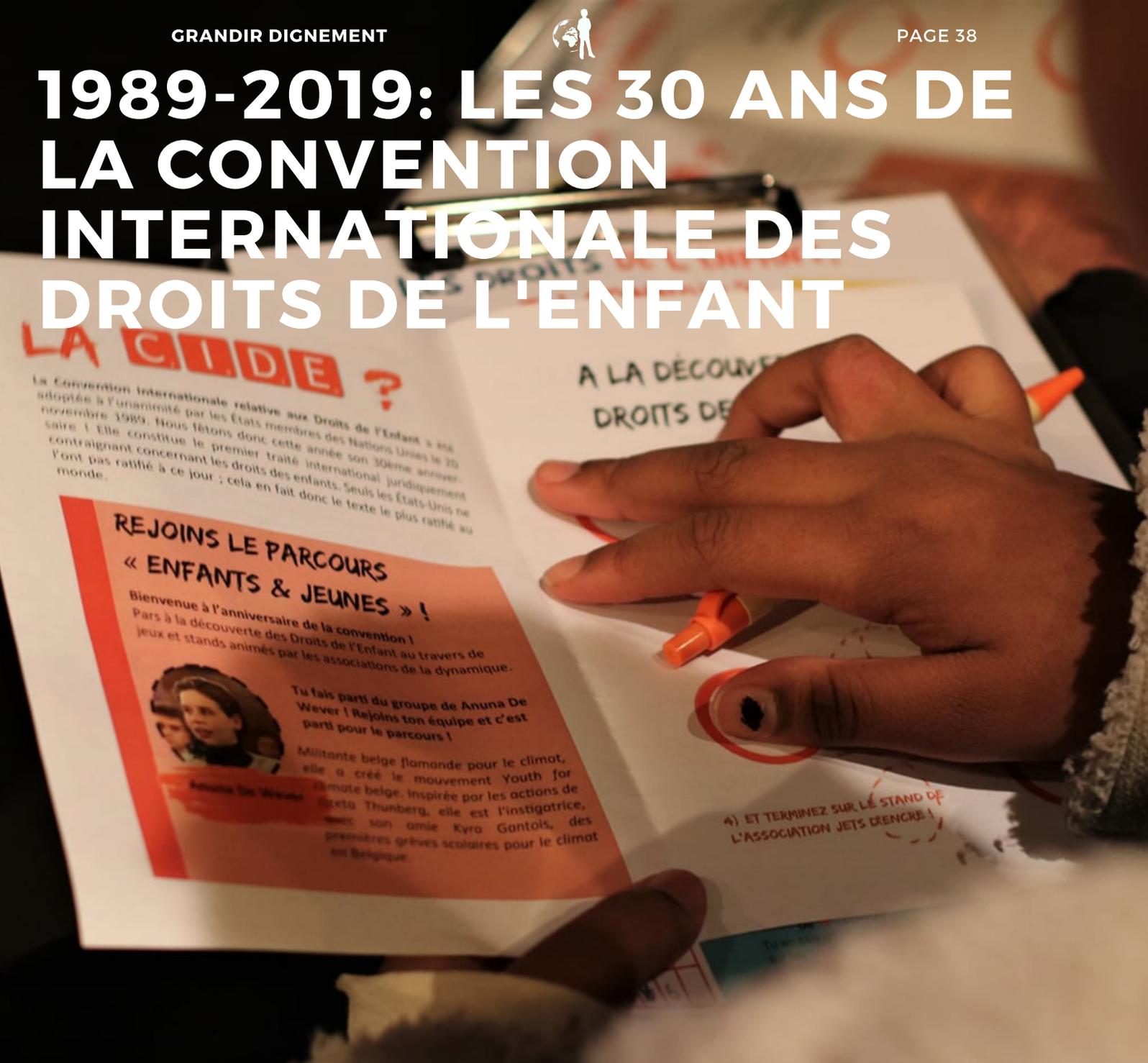
30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant! Plusieurs évènements sont organisés: à Paris, Grandir Dignement est présente à l'UNESCO et lors d'une soirée de la Dynamique "De la Convention aux Actes". à Nancy des collégiens participent à une matinée éducative et ludique organisée par Grandir Dignement. A Metz, un temps ludique et convivial est proposé aux jeunes incarcérés.

Décembre

Grandir Dignement passe à la radio ! Sur RCF, David Muller (Fondateur et responsable technique et logistique France) et Djamilia Allag (responsable nationale France) présentent l'association et ses actions. A cette occasion, les chansons réalisées par les enfants incarcérés au Niger sont diffusées à la radio.



1989-2019: LES 30 ANS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT





POURQUOI ON EST ASSEZ GRAND POUR ALLER EN PRISON MAIS PAS ASSEZ GRAND POUR FUMER ?

"Je vous souhaite, tous les jeunes comme moi, ceux qui luttent encore ; n'abandonnez pas, et après avoir gagné ne vous laissez pas distraire par la joie mais préparez-vous pour la prochaine bataille. Soyez fort et n'oubliez pas de vous fier à Dieu car il peut vous donner de la force."

Mahefa Tiana, sorti de détention en 2019, en formation développement web

“

C'est Grandir Dignement qui m'a permis de rentrer en centre de formation après ma détention [...]. Il est possible de trouver un travail en partant de rien. Ce n'est pas si dur, c'est possible.

Tsilavana, 20, maroquinier au sein de l'association
MARO

”



LES 30 ANS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT À PARIS



L'année 2019 marque le 30ème anniversaire de l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), traité le plus ratifié au monde. Alors les pays célèbrent ce traité international majeur, 800 enfants âgés de 13 à 18 ans demeurent incarcérés en France.

Grandir Dignement reconnaît les progrès réalisés, mais prend également conscience des défis actuels.

C'est dans cet esprit que Grandir Dignement a célébré, en France et à l'international les droits de l'enfant.



M Adrien Taquet, Ministre en charge de la protection de l'enfance, échange avec la jeune Carmen

Le mercredi 20 novembre 2019, dans le cadre de l'évènement commun entre la Défenseure des droits de l'enfant et l'UNESCO, Carmen, 18 ans, porte-parole des jeunes que l'association accompagne au quotidien, s'exprime afin d'alerter les pouvoirs publics sur les violences institutionnelles. Son témoignage fort a largement interpellé les 2 000 personnes présentes ce jour-là. L'objectif de cette journée étant la prise de parole des enfants et des jeunes.

La CIDE contient un droit à la protection selon lequel l'Etat doit protéger les enfants. Elle dit aussi qu'un contrôle approprié doit être opéré dans les institutions, assurant la protection des enfants. Pourtant certains enfants, comme moi, sont placés en foyer ou en famille d'accueil pour être protégés de maltraitance mais nous en subissons également en foyer par le personnel ou en famille d'accueil. Comment expliquez vous que cela arrive encore aujourd'hui malgré l'obligation de contrôle de ces institutions ? Que pourriez vous faire pour changer cela et éviter davantage de traumatismes à ces enfants ?

Carmen, 18 ans.

 <https://youtu.be/Gz2ngRiMq-k>



En soirée, dans le cadre de la dynamique « De la Convention aux Actes » à laquelle Grandir Dignement est partie prenante, Mme Hélène Muller, cofondatrice et actuelle directrice a pris la parole afin de remettre l'un des 12 actes (l'acte " justice") à la directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Mme Madeleine Mathieu.

Par ce travail de co-rédaction, le tissu associatif espère que le gouvernement français s'investira pour un meilleur respect et une meilleure application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant afin que leurs droits trouvent pleine effectivité en France, mais aussi dans le reste du monde.



Oui, un passage à l'acte appelle une réponse! Mais la détention ne doit pas être cette réponse. Des alternatives sont possibles, davantage en phase avec l'intérêt supérieur de l'enfant ! Il est urgent de réinvestir les efforts dans la prévention spécialisée, d'encourager des réponses innovantes fixant la primauté de l'éducatif, la justice restaurative et la réparation.

Héléne Muller, directrice de Grandir Dignement



12 actes pour un meilleur respect des Droits des Enfants

1. La France doit se doter d'une stratégie globale et transversale pour l'enfance afin d'assurer la mise en œuvre effective de la CIDE via ses politiques publiques.
2. La France doit rendre effectif le droit à une éducation de qualité pour chaque enfant.
3. La France doit rendre effectif l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture pour chaque enfant.
4. La France doit mettre en cohérence l'ensemble de ses politiques publiques avec l'exigence de préservation et de restauration de l'environnement pour permettre aux enfants de vivre dans un environnement sain et non pollué.
5. La France doit renforcer la spécificité de la justice des enfants, notamment en garantissant la primauté de l'éducatif sur le répressif.
6. La France doit permettre à chaque enfant d'avoir une identité reconnue et enregistrée au service d'état civil avec un droit d'accès sans conditions.
7. La France doit assurer que la parole de l'enfant est entendue, prise en compte et respectée dans tous ses temps de vie.
8. La France doit intégrer le principe de la participation de chaque enfant et jeune dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.
9. La France garantit des conditions de vie dignes et un accueil inconditionnel pour chaque enfant, et prévient les situations de vulnérabilité que sont l'extrême pauvreté et le mal-logement.
10. La France met en place une politique intégrée de prévention des violences faites aux enfants.
11. L'approche par les droits devient le socle du système de protection des enfants.
12. La France doit permettre à chaque enfant de vivre en bonne santé et promeut le bien-être de tous à tout âge.

Célébration du 30ème anniversaire de la CIDE

LES 30 ANS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT À NANCY



La ville de Nancy a mis à disposition un gymnase permettant à Grandir Dignement d'accueillir une trentaine d'enfants venant de collèges, MJC et foyers PJJ. Plusieurs partenaires tenaient des stands à l'instar de la PJJ, La Croix Rouge, l'UNICEF, La Ligue des Droits de l'Homme et le Club de Shobukai.

Ensuite, les enfants ont participé au jeu de la course contre le montre pour les droits de l'enfant. Les participants ont également visité une cellule reconstituée afin de mieux appréhender la question de la privation de liberté des enfants.

Dans l'après-midi, au Quartier des Mineurs de Metz, l'association a mené une action de sensibilisation aux droits de l'enfant avant de prendre part à l'évènement organisé par l'UNESCO.



LES 30 ANS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT À MADAGASCAR

Du **18 au 21 novembre 2019**, Grandir Dignement a célébré la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) à Antananarivo: une semaine riche en émotions, en rencontres et en informations!

18 novembre: Lors de l'ouverture officielle de la semaine des Droits de l'enfant, un jeune et l'éducateur qui l'accompagne depuis sa sortie de détention ont représenté Grandir Dignement. Cette journée a permis de rencontrer plusieurs acteurs travaillant dans la protection et les droits de l'enfance.

18 novembre et 19 novembre: Deux journées de représentation aux abords du grand stade Mahamasina ont été organisées par la Plateforme de la société civile pour l'enfance (dont Grandir Dignement est partie prenante). Certains jeunes, ayant participé au tournoi de Slam le 16 novembre à la maison centrale d'Antanimora, ont pu se produire en public. Une belle occasion de valoriser les compétences artistiques de tous ces jeunes!





20 novembre: Deux jeunes ont participé à l'événement Demokr'Ankisy organisé par l'UNICEF. Le principe est de permettre aux enfants, à l'instar des personnes politiques, de prendre place au Parlement afin de débattre sur leurs droits. L'événement a été diffusé en direct.

Parallèlement, deux autres jeunes ont rencontré des chercheurs universitaires afin d'élaborer ensemble des activités génératrices de revenus dont le recyclage. Ils ont notamment évoqué une technique déjà utilisée au sein du Quartier des mineurs d'Antanimora : la création de balais faits à base de bouteilles plastiques !

21 novembre: À la maison centrale d'Antanimora, 90 parents qui se sont retrouvés dans l'objectif de discuter des droits de leurs enfants incarcérés et de découvrir les activités proposées par Grandir Dignement au sein de l'établissement pénitentiaire. La présence d'une juge des enfants a permis d'apporter des réponses à certaines interrogations (droits, préventive, appels, post carcéral, activités génératrices de revenus). Ce moment d'échange entre familles, associations, magistrats et jeunes fut riche... une journée similaire appelée "la journée des familles" sera désormais organisée tous les 3 mois.

LES 30 ANS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT AU NIGER

Au Niger, Grandir Dignement a choisi de porter la voix de ceux qui n'ont que trop peu l'occasion de s'exprimer! Avec le soutien de l'Ambassade de France au Niger, Salam Boureima, un musicien nigérien, s'est rendu pendant deux mois dans les murs de la prison de Niamey pour recueillir en musique les paroles des enfants et créer avec eux deux chansons. Enregistrées dans le quartier des mineurs de la prison, ces deux œuvres musicales sont des témoignages à cœur ouvert de la vie des enfants incarcérés au Niger.





Voici les paroles des chansons:

Donnez-nous nos droits – Wa ir no iri alhakey



REFRAIN (2 fois)

On ne devrait pas souffrir

Épargnez-nous du travail pénible

Donnez-nous nos droits, donnez-nous nos droits

J'aimerais bien qu'on me libère

J'aimerais aussi qu'on allège mes peines

J'aimerais aussi être en bonne santé

Ne nous oubliez pas

REFRAIN (2 fois)

On ne devrait pas souffrir

Épargnez-nous du travail pénible

Donnez-nous nos droits, donnez-nous nos droits

Enseignez-nous un métier

Que Dieu nous épargne des mauvaises langues, des mauvais sorts

Enseignez-nous un métier

Que Dieu nous donne de quoi donner à nos parents

SLAM

J'aimerais qu'on me libère et j'aimerais savoir d'où on vient

J'aimerais savoir de quelle famille je viens

J'aimerais savoir ce qui se passe dans notre ville

On a fait souffrir nos parents, on ne peut rien dire mais c'est Dieu qui nous le rendra

Donnez nous notre liberté car nous sommes des enfants

Si on nous libère, nous allons retourner chez nos parents

Parmi nous, il y a des gens qui ne savent pas d'où ils viennent, je veux qu'on leur donne la chance de savoir d'où ils viennent

REFRAIN (2 fois)

On ne devrait pas souffrir

Épargnez-nous du travail pénible

Donnez-nous nos droits, donnez-nous nos droits

Grâce à l'encadrement et à l'investissement de Salam Boureima. Merci à lui !

Paroles et interprétation : Almoustapha A. (soliste), Boubacar H., Islama S., Ibrahim S., Abdoul N., Abdoul L., Hantarou I., Aboulaziz B., Abdouljalil M., Mahamadou S., Nasser S., Ali A., Abdoulaziz A., Abdoulmjid O., Abdoulaziz I., Abdoulatif S., Aboubacar A., Amara B.

Musique et arrangements : Salam Boureima, Abel Kokou Zaye



L'arbre qui grandit – Turi izo kan ga beri



REFRAIN (4 fois)

Nous sommes cet arbre qui grandit

**Sous lequel, demain, les gens vont
s'asseoir et profiter de l'ombre**

Prenez soin de notre santé

Ne nous oubliez pas

Nous sommes la nouvelle génération

Donnez-nous nos droits

(2 fois)

Donnez-nous notre liberté

Notre place n'est pas ici

Donnez-nous nos droits *(2 fois)*

REFRAIN (4 fois)

Nous sommes cet arbre qui grandit

**Sous lequel, demain, les gens vont
s'asseoir et profiter de l'ombre**

Vous avez fait vos preuves

Nous aussi nous redoublerons d'efforts

Ne nous oubliez pas, car nous sommes des mineurs

(2 fois)

SLAM

Ne nous oubliez pas

Vous qui êtes en liberté

On ne connaît pas l'avenir

Nous qui sommes enfermés

Nous allons aussi nous examiner

Notre souhait, c'est d'aller voir nos parents

Le plus vite possible

REFRAIN (4 fois)

Nous sommes cet arbre qui grandit

**Sous lequel, demain, les gens vont
s'asseoir et profiter de l'ombre**

Grâce à l'encadrement et à l'investissement de Salam Boureima. Merci à lui !

Paroles et interprétation : Adamou S., Boubacar O., Atchempo R., Kabirou M., Aboubacar S., Mahamadou N., Habibou H., Assoutou S., Abdoulaziz A., Omar M., Ibrahim A., Haboubacar A., Abdourazak S., Issoufou T., Ockocha O., Abdounasser I., Adouzeidi I., Mahamadou B., Ismael G., Ridouane A.

Musique et arrangements : Salam Boureima, Abel Kokou Zaye



PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020

MADAGASCAR



Nouvelle antenne dans la région Sava à Antalaha.

Ouverture d'un lieu d'accueil pour les jeunes sortants de détention

Essaimage des alternatives à la détention.

NIGER



Ouverture à Maradi (28 enfants incarcérés au 23 juin 2020), à Tahoua (17 enfants incarcérés au 31 mars 2020 selon le Ministère de la Justice), et Dosso (18 enfants incarcérés au 31 mars 2020 selon le Ministère de la Justice).

Développement des alternatives à la détention

FRANCE



Duplication du dispositif "Service Civique Adapté" à Metz

Ouverture d'un lieu d'accueil et de mobilisation sur Nancy

Structuration du siège à Strasbourg



ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
GRANDIR DIGNEMENT
Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019
Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	11 792	12 478
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	191 240	180 341	Subventions d'exploitation	307 873	282 109
Impôts, taxes et versements assimilés	2 154	2 599	Autres produits	53 966	53 471
Rémunération du personnel	152 867	134 545	Produits financiers	6	
Charges sociales	18 631	21 690			
Dotations aux amortissements	4 057	4 170			
Dotations aux provisions					
Autres charges	283	640			
Charges financières	884				
TOTAL (I)	370 115	343 984	TOTAL (I)	373 636	348 059
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	4 446	4 158	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	3 210	476
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	374 560	348 142	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	376 846	348 535
BENEFICE OU PERTE	2 286	392			
TOTAL GENERAL	376 846	348 535	TOTAL GENERAL	376 846	348 535



ETATS FINANCIERS

BILAN SYNTHETIQUE

Dossier : GRANDIR DIGNEMENT (copie)

Bilan synthétique

Le 30/05/2020

BILAN SYNTHETIQUE

GRANDIR DIGNEMENT

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	28 321	27 929
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	18 547	16 733	1 814	5 028	- Réserve légale		
Immobilisations financières	1 842		1 842	1 410	- Réserves réglementées		
TOTAL I	20 388	16 733	3 656	6 438	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 286	392
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	30 607	28 321
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	760		760	3 946	Dettes		
Autres	38 409		38 409	131 179	Emprunts et dettes assimilées	13 332	20 000
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	140 123		140 123	31 034	Fournisseurs et comptes rattachés	998	1 548
Caisse	2 766		2 766	2 878	Autres	18 539	101 261
TOTAL II	182 059		182 059	169 037	TOTAL III	32 870	122 809
Charges constatées d'avance (III)	943		943		Produits constatés d'avance (IV)	123 180	24 344
TOTAL GENERAL (I+II+III)	203 390	16 733	186 657	175 475	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	186 657	175 475



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
Gilles
MANGINOIS

VICE-PRÉSIDENT
Jean-Jacques HAUCK

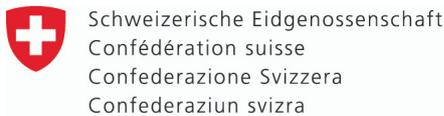
SECRÉTAIRE
Odile MANGINOIS

TRÉSORIER
Jean-Marie MULLER

MEMBRES
Didier RANCE
Marie-Claire SCHMITT
Jean-Marie PETIT CLERC
Fabrice ANTONY
Kévin MONIER



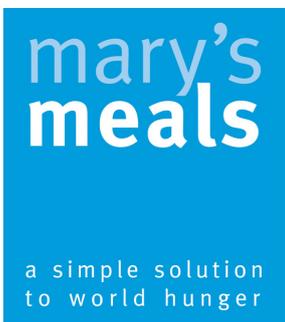
NOS PARTENAIRES



Ambassade de Suisse pour Madagascar, les Comores et les Seychelles



Fondation





“*Les murs de la prison ne doivent pas être un rempart au respect de la dignité humaine*”

Kévin Monier



GRANDIR DIGNEMENT

NOUS CONTACTER



06 86 98 47 54



contact@grandirdignement.org



<https://www.grandirdignement.org/>